

Modalités et délai d'accès

Les modalités

Les demandes de formation peuvent être à l'initiative de l'employeur, du salarié, d'un particulier...

Pour toute demande de formation, contactez-nous par téléphone au 01 45 45 29 72 ou à l'aide du formulaire de contact.

Nous nous engageons à vous répondre sous un délai de 3 jours ouvrés.

En cas de prérequis nécessaires pour intégrer la formation, nous vérifierons vos connaissances soit par un questionnaire de positionnement soit par un audit individuel téléphonique ou présentiel.*

Nos formations peuvent avoir lieu :

- ✘ en présentiel à la Maison de l'urgence, au congrès ou tout autre lieu adapté,
- ✘ en distanciel (classe virtuelle)
- ✘ en mixte présentiel / distanciel : une partie des stagiaires suit la formation en présentiel alors qu'une l'autre partie suit les cours en distanciel.

Nos formations sont ouvertes dès la première inscription, et garanties dans la limite de 8 participants minimum et 18 maximum dans nos locaux, 50 au congrès Urgences et 30 en distanciel.

En cas de situation de handicap, nous vous remercions de bien vouloir nous le signaler en amont de la formation afin que nous puissions prendre toutes les mesures nécessaires pour vous accueillir au mieux, prendre les mesures adaptées pour assurer votre confort de formation. Seules les formations au Congrès Urgences sont accessibles PMR.

Les délais

Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48h ouvrables avant la formation.

Délai d'accès à la formation dans le cas d'un financement sur fonds propres

Sauf cas particulier et en fonction des disponibilités du formateur et du(ou des) stagiaire(s), la formation est mise en place dès réception du règlement.

Délai d'accès à la formation en cas de demande par le Client d'une prise en charge de la formation en subrogation de paiement auprès de son OPCO

La formation est mise en place dès connaissance de l'acceptation de la prise en charge financière par l'OPCO.

Délai d'accès à la formation en cas de demande du Client avec demande de financement par l'OPCO sans possibilité de subrogation de paiement

La formation est mise en place dès réception du devis et des conventions de formation validées.